

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Paris, le xx février 2024

Les 12 signes indispensables à connaître pour identifier un trouble de la vision chez son enfant

20% des enfants présentent un trouble visuel survenant avant l'âge de 6 ans*. La majorité de ces troubles visuels (70%) sont liés à un trouble réfractif (qui se traduit par une vision trouble des objets) et 30% sont liés à un strabisme et/ou une amblyopie (différence de vision entre les deux yeux). De manière exceptionnelle, le trouble visuel peut être lié à une pathologie oculaire potentiellement cécitante (absence partielle ou totale de vision).

Chaque année, on décèle des pathologies de la vision chez au moins 800 000 enfants**. Certaines de ces pathologies pourraient être identifiées bien plus précocement, permettant ainsi une prise en charge moins lourde et contraignante et surtout des effets positifs plus importants et rapides sur la vision.

Le Syndicat National des Orthoptistes (SNAO) alerte les familles

Le Syndicat National des Orthoptistes alerte aujourd'hui les familles sur l'importance de surveiller la vision de leurs enfants.

L'évolution de la société et des usages (écrans, etc.) a fait se développer une ultra-sollicitation de la vision chez les enfants et les jeunes, parfois à l'origine de pathologies ou de dysfonctionnements de la vision.

Il nous apparaît important de rappeler que la vue représente 80% des entrées sensorielles. Ainsi, des troubles fonctionnels de la vision binoculaire et de la motricité oculaire peuvent entraîner chez l'enfant des troubles et des retards dans l'apprentissage de la marche, de la parole, de la lecture et même de l'hygiène. Ces troubles peuvent également être la cause de TDAH (Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité).

Il est donc essentiel de pouvoir identifier le plus précocement possible les troubles de la vision pour les prendre en charge et limiter leur impact.

Les 12 signes à surveiller

Les signes suivants sont des indicateurs qui doivent appeler à une attention particulière de la part des familles :

1. un strabisme (œil qui louche)
2. un nystagmus (œil qui tremble)
3. un torticolis (tête penchée quand il regarde)
4. une anomalie du globe oculaire ou des paupières

5. un manque d'intérêt visuel
6. du retard à la marche
7. un clignement faible ou trop important des yeux
8. un plissement des yeux et/ou une gêne à la lumière
9. un œil qui se ferme ou se frotte les yeux
10. une difficulté d'appréhension des objets
11. l'enfant se cogne ou tombe très souvent
12. des maux de tête ou une vision double

Si l'enfant présente un ou plusieurs de ces signes, nous vous conseillons de consulter un professionnel de la vision. Vous pouvez consulter directement un orthoptiste sans ordonnance, quand l'enfant est âgé entre 9 mois et un an et demi, et entre deux ans et demi et 5 ans.

*Sante.gouv.fr : [Dépistage des troubles visuels chez l'enfant - Ministère du travail, de la santé et des solidarités \(sante.gouv.fr\)](#)

**[Rapport SFO 2017 - OPHTALMOLOGIE PÉDIATRIQUE \(em-consulte.com\)](#)

A propos du SNAO (Syndicat National Autonome des Orthoptistes)

Créé en 1959, le SNAO est le seul syndicat représentatif de la profession d'Orthoptiste. Son rôle est de défendre et promouvoir l'orthoptie et de soutenir les orthoptistes.

L'orthoptie désigne l'ensemble des méthodes d'examen et de traitement non chirurgical et sans appareillage des troubles fonctionnels de la vision binoculaire et de la motricité oculaire tels que le strabisme, l'amblyopie, les problèmes de convergence, la fatigue oculaire, etc. Les fonctions de l'orthoptiste sont l'analyse, le dépistage, la rééducation et la réadaptation des yeux. Son action s'étend du nourrisson à la personne âgée.

La dernière avancée du Syndicat : l'accès direct aux orthoptistes est possible pour les personnes âgées de 16 à 42 ans depuis le 25 janvier 2023 (JO). Cette avancée majeure confirme le rôle clé joué par l'orthoptiste en tant qu'acteur de la prévention et du soin de la filière visuelle :

- L'orthoptiste peut proposer la prescription d'une correction optique (lunettes et/ou lentilles) si l'état de santé visuelle du patient le permet
- L'orthoptiste peut proposer aux enfants un bilan visuel à deux âges clés de leur vie : entre 9 et 15 mois, puis entre 2,5 et 5 ans

L'orthoptie apporte aussi des solutions aux nouveaux enjeux du système de santé en matière de démographie médicale, de développement de l'interprofessionnalité et d'organisation de l'offre médicale.

CONTACT PRESSE

Nicolas Merlet

nicolasmerlet@ortus-sante.fr

06 25 79 64 79